



## DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE DES EAUX USEES

NOM DE L'INSTRUCTEUR : M. THERY THOMAS

Date de la demande :

### 1. DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom :

Prénom :

#### Adresse du bien

Adresse:

Téléphone :

Email :

#### Adresse du propriétaire si différente

Adresse :

Téléphone:

Email :

### 2. DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX

Surface de la construction :

Type de Bâtiment :  Neuf

Référence du permis de construire :

Habitation > 2ans

Habitation < 2ans

Logements multiples

Logement simple

### 3. TYPE DE RESEAU

Séparatif (eaux usées)

Unitaire (eaux usées et eaux pluviales)

Réseau récent (< 2ans)

Réseau ancien (> 2ans)

### 4. MODALITE DE RACCORDEMENT

Raccordement via boîte de branchement existante

Création d'une boîte de branchement (projet d'implantation en annexe)

Raccordement simple (gravitaire)

Raccordement complexe (par poste de relevage)

Gestion des Eaux Pluviales (dispersion à la parcelle, récupération)

SCHEMA D'IMPLANTATION DE LA BOITE A CREER :

## 

**Si la pose d'une boîte de branchement au réseau de collecte public est nécessaire :**  
*La longueur de référence est définie selon le projet d'implantation joint en annexe.*

- Forfait de 2500,00 €/ HT pour branchement simple (< 8m)
- Forfait de 2500,00 €/ HT + 270 €HT/ml pour branchement long (> 8m),
- Devis à établir pour branchement complexe. **Pose d'une boîte (Branchement existant)**

**Participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC)/Logement (Habitation, mobil homme, chambre d'hôtel...)**  
 Oui\*    Non  
*\*Tarif selon la Délibération en vigueur à la date du raccordement au réseau d'assainissement collectif.*

**Obligation de contrôle de bon raccordement une fois les travaux terminés :**  
Formulaire de demande de diagnostic disponible sur site internet

- Forfait de 140 € HT pour les logements simples puis 80€ HT par contre visite,
- Forfait de 100 € HT par immeuble + 75€ HT par logements pour les logements complexes puis 80€ HT par immeuble et 25€ HT par logement lors de contre visite.
- Forfait de 180€ HT par bâtiment puis 25 € HT par point de contrôle.

## 6. SUBVENTIONS

- Le raccordement s'inscrit dans le cadre d'un programme d'extension de réseau Assainissement de La CCT2C et peut bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.  
Dans ce cas, le propriétaire devra conserver l'ensemble des factures liées aux travaux et les fournir au service Eau et Assainissement à leur achèvement après réalisation du contrôle de bon raccordement.
- raccordement ne s'inscrit pas dans le cadre d'un programme d'extension de réseau Assainissement de La CCT2C.

## 6. COMMENTAIRES DU TECHNICIEN

Marquise, le